

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	VII
SOMMAIRE	IX
PROPOS PRÉLIMINAIRES	XIII
LA SYSTÉMATIQUE DES CONTENTIEUX CONCURRENCE EN EUROPE.	
PROPOS INTRODUCTIFS ET...INTUITIFS	1
Section I. <i>Public enforcement</i> et contentieux des fonctions « répressives » et « dissuasives » des procédures concurrence ...	7
Sous-section I. Droit des pratiques anticoncurrentielles, systématique contentieuse européenne inaboutie	7
§ 1. L'évitement du contentieux	8
§ 2. Débat sur la nature du contentieux : la frontière de la pleine juridiction	9
§ 3. Certaines règles du jeu contentieux restent différentes	10
Sous-section II. Concentration d'entreprises et aides d'État : systématique contentieuse propre à chaque procédure « tutélaire »	11
§ 1. Le droit des concentrations : le terrain contentieux quand toutes les voies politiques ont échoué	11
§ 2. Le droit des aides d'État : la dialectique du national et de l'européen	13
Sous-section III. Le cas français : en finir avec l'éclatement du contentieux	14
Section II. Le <i>private enforcement</i> : le contentieux de la « fonction compensatoire ou réparatrice » du droit de la concurrence	16
Sous-section I. Le droit des pratiques anticoncurrentielles : la culture procédurale du contentieux civil bousculée	16
Sous-section II. Les aides d'État illégales causes de préjudice économique	18

Section III. Le <i>criminal enforcement</i> – le contentieux de la fonction punitive	20
Section IV. Conclusion	22
PREMIÈRE PARTIE — L’ARTICULATION DES BRANCHES DU DROIT DE LA CONCURRENCE	23
LES INTERACTIONS ENTRE LE DROIT DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES, LE DROIT DES PRATIQUES RESTRICTIVES DE CONCURRENCE ET LE DROIT DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE	25
Section I. Le traitement de faits distincts	27
Sous-section I. Identification de « faits distincts »	27
Sous-section II. Cumul possible en présence de faits distincts	28
Section II. Le traitement d’un fait unique susceptible de plusieurs qualifications	29
Sous-section I. La remise en cause du système de barrières multiples, laissant entrevoir un véritable conflit de normes.	29
Sous-section II. L’inapplicabilité des méthodes traditionnelles de résolution des conflits de normes	30
Sous-section III. L’adoption de nouvelles règles d’articulation des branches du droit de la concurrence	31
§ 1. Les règles invoquées vont dans le même sens.	31
§ 2. Les règles invoquées ne vont pas dans le même sens	32
LE DROIT ANTITRUST ET LE DROIT DES CONCENTRATIONS.	37
Section I. L’articulation en trompe-l’œil autour des modalités de contrôle	43
Sous-section I. Le critère d’articulation dépassé : la nature du contrôle	44
Sous-section II. Le critère revendiqué mais insuffisant : contrôle <i>ex ante</i> vs. contrôle <i>ex post</i>	45
Section II. L’articulation fondée sur la nature de l’opération soumise au contrôle et les limites de cette approche	48
Sous-section I. Le critère séduisant de l’acquisition du contrôle – et ses limites	48
Sous-section II. Le doute sur l’existence d’une articulation nette et rationnelle	52

ANTITRUST ET AIDES D'ÉTAT	57
Section I. Les règles du marché	61
Sous-section I. L'unité du champ d'application révélatrice de l'autonomie décisionnelle de l'entreprise.	61
§ 1. La notion juridique d'entreprise.	61
§ 2. La notion économique d'entreprise	63
Sous-section II. La complétude des règles pour garantir l'égalité concurrentielle entre entreprises	66
§ 1. Pouvoir de marché, pouvoir sur le marché	67
§ 2. Public, privé.	68
§ 3. L'articulation des règles	71
Section II. Les politiques du droit.	75
Sous-section I. Concurrence des compétences	76
§ 1. Compétence d'édition des dispositions et pouvoir d'application des règles	76
§ 2. Le pouvoir d'appréciation de l'autorité	81
Sous-section II. Convergence des instruments	86
§ 1. La politique de modernisation	86
§ 2. Le private enforcement.	91
L'ARTICULATION DES BRANCHES DU DROIT DE LA CONCURRENCE : DROIT DES AIDES D'ÉTAT ET DROIT DES CONCENTRATIONS	95
Section I. Des systématiques intra-branches révélatrices d'identités	104
Sous-section I. Centralisations du contentieux concentrations.	104
§ 1. Des contentieux répartis	105
§ 2. Des répartitions régulées.	107
Sous-section II. Décentralisations du contentieux aides d'État	111
§ 1. Les décentralisations des fonctions contentieuses	112
§ 2. Les fonctions décentralisatrices des contentieux	117
Section II. Des systématiques interbranches porteuses de cohérences	121
Sous-section I. L'inter-régulation matérielle	121
§ 1. Des cohésions notionnelles	122
§ 2. Des complémentarités fonctionnelles	126
Sous-section II. L'inter-régulation procédurale	130
§ 1. Des raisonnements mis en parallèle	131
§ 2. Des issues mises en perspective	133

LA SYSTÉMATIQUE DES CONTENTIEUX CONCURRENCE EN EUROPE

L'ENTREPRISE : ANTICIPER, GÉRER ET DIGÉRER UN CONTENTIEUX – VARIATIONS
AUTOUR DES PROGRAMMES DE *COMPLIANCE* 137

Section I. La prévention du risque des contentieux concurrence
par l'adoption des programmes de *compliance* 141

Sous-section I. Les objectifs 141

§ 1. Prévenir la commission des infractions
au droit de la concurrence 142

§ 2. Adoucir l'issue des contentieux concurrence. 143

Sous-section II. Le contenu 147

§ 1. Formation et sensibilisation. 147

§ 2. Surveillance et alerte 149

Section II. La réception des programmes de *compliance*
inefficaces par les contentieux concurrence 152

Sous-section I. L'appréhension des programmes de *compliance*
inefficaces par les contentieux concurrence 152

§ 1. L'appréhension des programmes de *compliance*
dans le cadre de l'individualisation de la sanction 153

§ 2. L'appréhension des programmes de *compliance*
au titre de la violation d'un engagement. 155

Sous-section II. L'appréhension de la proposition d'adoption
d'un programme de *compliance* par les contentieux
concurrence 156

**DEUXIÈME PARTIE — LA COEXISTENCE DES JUGES
EN DROIT DE LA CONCURRENCE 159**

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES : LA SYSTÉMATIQUE ENTRE CONTENTIEUX
DE LA RÉPARATION ET CONTENTIEUX DEVANT LES AUTORITÉS
DE CONCURRENCE 161

Section I. La divulgation des pièces des dossiers
des autorités de concurrence 166

Sous-section I. Le droit antérieur marqué par l'importance
du contrôle de proportionnalité 167

Sous-section II. Les interdictions absolues et temporaires
posées par la directive. 169

Section II. L'influence des décisions des autorités de concurrence . . 170

Sous-section I. L'influence « de fait » des décisions
des autorités de concurrence
dans le droit antérieur à la directive 171

Sous-section II. L'autorité « de droit » des décisions des autorités de concurrence dans le régime de la directive.	174
Section III. L'effet des procédures des autorités de concurrence sur le cours de la prescription de l'action en réparation	175
Sous-section I. Les règles protectrices du demandeur posées par la directive.	176
Sous-section II. L'alignement progressif de la jurisprudence « pré-directive » sur le droit réformé	177
LA SYSTÉMATIQUE DES CONTENTIEUX CONCURRENCE EN EUROPE :	
LE JUGE ADMINISTRATIF.	181
Section I. En ce qui concerne tout d'abord les règles de compétence juridictionnelle	184
Section II. En ce qui concerne ensuite les pouvoirs du juge	188
Section III. En ce qui concerne ensuite le recours à l'expertise	190
Section IV. En ce qui concerne enfin l'irruption du droit de la régulation dans le droit administratif.	191
LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA DIALECTIQUE DES RAPPORTS DE SYSTÈMES DE CONCURRENCE	195
Section I. Les identités constitutionnelles nationales et européennes exprimées dans le cadre de l'autonomie concurrentielle	200
Sous-section I. L'identité constitutionnelle nationale réceptionnée dans le cadre du droit européen de la concurrence.	201
Sous-section II. La protection des droits fondamentaux aux prises avec l'autonomie concurrentielle	206
Section II. L'étendue de l'autonomie concurrentielle déterminée par l'effectivité de la concurrence	209
Sous-section I. L'autonomie concurrentielle restreinte	209
Sous-section II. L'autonomie institutionnelle et procédurale nationale encadrée	214

LA SYSTÉMATIQUE DES CONTENTIEUX CONCURRENCE EN EUROPE

L'ÉMERGENCE D'UNE JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME EN MATIÈRE DE CONCURRENCE 221

Section I. L'influence européenne sur la phase de détection
des atteintes au droit de la concurrence 225

 Sous-section I. Une protection fondatrice des locaux
 et documents professionnels 225

 Sous-section II. Un contrôle juridictionnel des visites domiciliaires
 à l'effectivité discutable. 229

Section II. L'influence de la jurisprudence européenne sur la phase
de sanction des atteintes au droit de la concurrence 233

 Sous-section I. Une influence indirecte décisive sur la procédure
 devant l'Autorité de la concurrence 233

 Sous-section II. Une influence directe relative sur la procédure
 juridictionnelle. 236

LE CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL DE LA CONCURRENCE
OU LE REFUS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL 241

Section I. Une jurisprudence constitutionnelle ambiguë. 244

Section II. Une ambiguïté destinée à durer 250

CONTENTIEUX DE LA CONCURRENCE ET RELATION DIALECTIQUE
ENTRE LES FONCTIONS NORMATIVE ET JURIDICTIONNELLE
DANS L'UNION EUROPÉENNE 257

Section I. L'affinement matériel des rapports de systèmes
aux limites du contentieux européen de la concurrence 262

 Sous-section I. La cohérence systémique des notions fonctionnelles
 pivots du contentieux européen de la concurrence 262

 Sous-section II. Les exigences de sécurité juridique
 inhérentes à la détermination matérielle
 de la portée contentieuse autonome des notions 266

Section II. Les progrès de la liaison entre garanties de fond
et garanties procédurales 269

 Sous-section I. Le droit à réparation des victimes
 de pratiques anticoncurrentielles 270

 Sous-section II. La garantie des droits fondamentaux
 dans les procédures européennes de concurrence. 273

TROISIÈME PARTIE — LA COHÉRENCE AVEC DES CONTENTIEUX D'UNE AUTRE NATURE	277
CONTENTIEUX CONCURRENCE ET CONTENTIEUX FISCAL	279
Section I. Quand la neutralité fiscale et concurrentielle heurte celle des juges	281
Sous-section I. La neutralité fiscale comme protection de la concurrence.	282
Sous-section II. Une appréciation jurisprudentielle délicate	284
Section II. Contentieux concurrence et fiscal ou comment concevoir l'harmonisation	288
Sous-section I. Des jurisprudences concordantes	288
Sous-section II. La neutralité, ferment d'un fédéralisme judiciaire . . .	291
CONTENTIEUX CONCURRENCE ET CONTENTIEUX ENVIRONNEMENT	295
Section I. Le procès « négatif » devant les juridictions nationales . . .	300
Sous-section I. La brèche ouverte par le défaut de notification d'une aide environnementale.	301
Sous-section II. Les opportunités contentieuses nées du défaut de notification.	304
Section II. Le procès « positif » devant les juridictions de l'Union . . .	307
Sous-section I. Les stratégies d'accès au prétoire des juridictions de l'Union.	308
Sous-section II. La possibilité de remettre en cause des aides défavorables à la protection de l'environnement.	311
CONTENTIEUX CONCURRENCE ET CONTENTIEUX SOCIAL	315
Section I. Le contexte	315
Sous-section I. Le montage juridique.	317
Sous-section II. La flotte	317
Section II. La stratégie.	318
Sous-section I. La priorité clients	318
Sous-section II. L'excellence opérationnelle	319
1 – <i>La fiabilité</i>	319
2 – <i>La régularité des services</i>	319
3 – <i>La qualité des prestations</i>	319
Sous-section III. Les hommes et l'organisation	319

Section III. L'interaction avec les droits de la concurrence français et de l'Union européenne.	320
Section IV. Le litige devant l'Autorité britannique de concurrence . . .	322
Sous-section I. 1 ^{re} étape devant l' <i>Office of Fair Trading</i> (« OFT » – juin à novembre 2012)	322
Sous-section II. 2 ^e étape avec la saisine de la <i>Competition</i> <i>Commission</i> (décembre 2012 à juin 2013)	323
Sous-section III. 3 ^e étape : l'Appel	324
CONTENTIEUX CONCURRENCE ET CONTENTIEUX DES PROCÉDURES COLLECTIVES	327
Section I. La rencontre envisagée.	330
Sous-section I. L'accès aux marchés publics des entreprises en difficulté	330
Sous-section II. Les aides publiques et les entreprises en difficulté	332
§ 1. Les efforts des créanciers publics dans les procédures du livre VI du Code de commerce	333
§ 2. La récupération des aides versées illégalement	334
Section II. La rencontre improvisée	337
Sous-section I. Le contrôle des concentrations et le droit des entreprises en difficulté	337
§ 1. La notion de concentration.	337
§ 2. L'agencement de la procédure collective à la procédure de contrôle	338
§ 3. L'intégration des réponses fournies par l'autorité de contrôle . .	340
Sous-section II. Les obligations de non-concurrence et le droit des entreprises en difficulté	342
RAPPORT CONCLUSIF	345
Section I. La cohérence interne	347
Sous-section I. Cohérence des règles ?	347
§ 1. Les facteurs d'unité.	348
A) <i>Les facteurs d'ordre politique</i>	348
B) <i>Les facteurs d'ordre technique</i>	351
§ 2. Les facteurs d'éclatement.	353
A) <i>L'admissibilité du cumul de qualifications</i>	353
B) <i>Le traitement du cumul de qualifications</i>	355

TABLE DES MATIÈRES

Sous-section II. Cohérence du système de mise en œuvre ?	358
§ 1. Une évolution ambiguë en matière de « public enforcement » . .	358
A) <i>Le contrôle juridictionnel au niveau de l'Union</i>	359
B) <i>Le contrôle juridictionnel en France</i>	361
§ 2. Le développement du « private enforcement »	364
A) <i>L'extension du domaine d'intervention</i>	364
B) <i>De nouvelles problématiques d'articulation</i>	367
 Section II. La cohérence externe.	 369
Sous-section I. Les rapports horizontaux	370
§ 1. La conciliation des règles ?	370
§ 2. L'articulation des procédures.	372
Sous-section II. Les rapports verticaux.	374
 INDEX ALPHABÉTIQUE	 377